



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 18 septembre 2017

Le CHST s'est tenu ce jour, présidé par Monsieur Halbique.

Nous avons lu notre déclaration liminaire (copie jointe) dans laquelle nous faisons état de nos craintes quant à l'avenir des CHSCT. Nous avons réaffirmé nos revendications :

La CGT Finances publiques revendique pour nos CHSCT

- La personnalité morale et le délit d'entrave,
- l'élection directe des membres du CHSCT sur liste syndicales,
- L'accès direct à l'expertise externe et le choix des experts,
- Une formation continue, organisée par l'organisation syndicale et non une professionnalisation des membres du CHSCT,

Plus globalement l'ensemble des prérogatives des CHSCT du privé mais aussi :

- Un vrai droit d'expression des salariés sur la réalité de leur travail (travail invisible...)
 - Les moyens du CHSCT doivent être renforcés (les budgets augmentés, le temps de délégation adapté aux besoins, les acteurs de préventions multipliés) .
 - L'accès à l'ensemble des documents jugés nécessaires à l'analyse et à l'action du CHSCT
 - Le CHSCT doit devenir encore plus un outil de proximité, à taille humaine :
tout en préservant l'inter-directionnalité des CHSCT de la fonction publique, gage d'égalité de traitement des agents, le périmètre de certains CHSCT constitue un obstacle à une réelle représentation collective de part leur taille incompatible avec une réelle proximité avec les personnels.
 - une compétence au niveau environnemental avec la mise en place d'un plan national
- Cette liste est loin d'être exhaustive !

La CGT Finances publiques des Côtes d'Armor souhaite qu'un débat s'engage sur l'avenir des CHSCT et plus précisément sur le CHSCT 22.

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation du secrétaire du Comité

Suite au départ de Régis QUELLEC, secrétaire du CHSCT, nous avons procédé à une nouvelle élection ; compte tenu de l'évolution des CHSCT, nous avons proposé notre candidature. Solidaires ayant son propre candidat, l'élection a eu lieu à bulletin secret ; Elue par 3 voix Sylvie MENET (Solidaires) contre Gérard YVET (CGT) 2 voix.

3 et 4) suivi des restructurations et fiches d'impact

Les deux points « Mise en place du comité de suivi des restructurations et lien avec le CHSCT » et « Fiches d'impact ASR 2018 et délibération lors du dernier CHSCT » ont été reportés au prochain CHSCT qui se tiendra le 19 octobre prochain. Ces deux points portent sur l'analyse de la mise en place des réformes de structures imposées par la direction à savoir :
Suppressions de Trésoreries impactant non seulement les services supprimés mais également les services « cibles » accueillant les nouvelles missions,
Aménagement des structures foncières avec la création des SIP/CDIF.

Nous ne sommes toujours pas d'accord avec le contenu des fiches d'impact, contenu trop imprécis, ne nous permettant pas de nous prononcer sur ces restructurations.

5) Réaménagement de l'accueil sur le site Abbé Garnier

Rappel : une étude a été réalisée par l'antenne immobilière de Nantes ; deux projets ont été proposés ; la direction fait appel au Pôle ergonomique du Ministère pour continuer l'étude de l'accueil. Ce point a juste été évoqué en séance ; un état des lieux doit être effectué le 26 septembre. Les OS ont demandé à être associées.

6) Budget

Il reste 37542 € de disponible sur le budget, à consommer avant le 31 décembre. Diverses propositions ont été faites par l'administration ; nous avons rappelé que le budget CHSCT doit être consacré à des actions « hygiène et sécurité » et non pallier les insuffisances du budget général de fonctionnement. Nous avons donc refusé l'achat de

50 sièges (9540 €uros) ainsi que la mise à jour des dossiers techniques amiante (DTA pour 12900 €uros), ces deux dépenses incombant en priorité à la direction.

Différentes actions seront financées :

Suite à l'embauche d'une collègue malentendante, affectée au SPFE, sera pris en charge un assistant formation en langage des signes pour les stages auxquels elle participera (6716 €uros) ; une formation de sensibilisation des collègues de l'ensemble du SPFE sera également financée (1400 euros).

A noter que le CHSCT est vraiment dans son rôle de prévention et d'amélioration des conditions de vie au travail.

8) Groupe de Travail DUERP

Dernier trimestre 2017, l'ensemble du DUERP va être mis à jour. La note du 7 septembre est très en retrait quant au recensement des risques.

Les problèmes immobiliers ne seront plus à recenser dans le DUERP, mais relèveront des registres santé-sécurité au travail.

Le nombre de situations d'exposition à des risques passe de 139 à 58 ! La DG estime que « cette nouvelle approche doit permettre d'améliorer la

description des situations d'exposition » ; pour nous, cela risque d'occulter de nombreux risques.

Quant à la participation au groupe de travail DUERP, même si on a pu constater des avancées concrètes sur ce qui relève de la "*prévention tertiaire*" , nous doutons de l'utilité d'y participer.

SCOOP :

Nous avons appris qu'une candidature était à l'examen pour remplacer le Docteur DERETZ ; la personne serait recrutée à mi-temps dans un premier temps ; médecin généraliste, elle est en cours de formation « médecine du travail ».

Après examen des points obligatoires (registres santé et sécurité, signalement, exercices d'évacuation, ...) nous avons proposé des visites de sites et services : Services Techniques rue de la Gare, Loudéac, Lamballe, Trésorerie Hospitalière de St Briec et Lannion Viarmes. Un calendrier sera établi prochainement.

Vos représentants CGT en CHSCT, Nadine CADIC et Gérard YVET.